



21.09.2006 - 17:10 Uhr

L'économie forestière salue la déclaration obligatoire pour le bois

Soleure (ots) -

Contre la volonté du Conseil fédéral, le Conseil des Etats a approuvé aujourd'hui, par 20 voix contre 18, la motion "Déclaration obligatoire concernant le bois et les produits en bois". L'économie forestière suisse salue cette décision. D'une part, en effet, les consommatrices et les consommateurs ont droit à plus de transparence dans ce domaine. D'autre part, notre branche est d'avis que la position commerciale des produits du bois suisse sur le marché sera renforcée par cette mesure. Grâce à la déclaration d'origine obligatoire, le marché pourra mieux tenir compte du caractère particulièrement écologique de la sylviculture et du bois produit en Suisse.

Du fait que les certifications (labels Q/PEFC et FSC) sont déjà très répandues en Suisse parmi les entreprises de production, de vente et de transformation du bois, les conditions se trouvent largement remplies pour l'introduction d'une telle déclaration obligatoire, et cela sur la base d'une initiative volontaire de l'économie forestière et de l'industrie du bois. L'attestation d'origine pourrait donc être instaurée sans surcoût notable et sans nouvel appareil de contrôle étatique. Le bois importé, lui aussi, est de plus en plus souvent certifié: là encore, l'origine est fréquemment indiquée aujourd'hui déjà sur une base volontaire.

L'opposition du Conseil fédéral à cette déclaration obligatoire, pour des motifs de technique et de politique commerciales, est incompréhensible. Dans l'industrie agro-alimentaire, la même obligation fonctionne parfaitement: c'est un domaine où les déclarations obligatoires les plus diverses sur l'origine, la composition et le mode de production existent, ont fait leur preuves et ne posent pas de difficultés majeures au plan international. Pourquoi en serait-il autrement dans le secteur de la forêt et du bois?

Il appartient maintenant au Conseil national d'approuver à son tour cet objet qui répond à une large demande.

Contacts:

Urs Amstutz, directeur
Tél.: +41/32/625'88'15
Mobile: +41/79/305'96'22
E-Mail: amstutz@wvs.ch

Roland Furrer
responsable des relations publiques
Tél.: +41/32/625'88'60
Mobile: +41/79/432'29'15
E-Mail: furrer@wvs.ch

Economie forestière Suisse, Rosenweg 14, 4501 Soleure
Tél.: +41/32/625'88'00
E-Mail: info@wvs.ch
Internet: www.wvs.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002395/100516338> abgerufen werden.